

مشروع قرار
RÉSOLUTION

COMITÉ RÉGIONAL DE LA
MÉDITERRANÉE ORIENTALE

EM/RC54/R.6
Octobre 2007

Cinquante-quatrième session

Point 5 c) de l'ordre du jour

**Utilisation et potentiel des systèmes d'information géographique pour la cartographie
sanitaire dans la Région de la Méditerranée orientale**

Le Comité régional,

Ayant examiné le document technique sur l'utilisation et le potentiel des systèmes d'information géographique pour la cartographie sanitaire dans la Région de la Méditerranée orientale¹ ;

Reconnaissant que l'importance de la cartographie sanitaire, en association avec les indicateurs de santé, le suivi et l'évaluation, augmente à un rythme très rapide en tant qu'application de cybersanté à l'appui du développement des systèmes de santé ;

Préoccupé par le manque de système institutionnalisé, de coordination nationale et par la faiblesse des infrastructures pour développer la cartographie sanitaire dans de nombreux pays de la Région ;

Reconnaissant les efforts déployés par certains États Membres pour mettre en place des infrastructures et établir la cartographie sanitaire ;

Conscient des efforts mondiaux visant à établir des cartes sanitaires à l'appui d'un certain nombre d'applications de santé, telles que l'épidémiologie, la surveillance des maladies, les catastrophes et les situations d'urgence, la disponibilité des services et l'approvisionnement en eau et l'assainissement ;

1. INVITE INSTAMMENT les États Membres :

- 1.1 à élaborer un cadre institutionnel, les politiques et les procédures nécessaires à la collecte régulière de données sanitaires, la cartographie sanitaire et l'établissement de rapports afin d'encourager l'élaboration de politiques et la planification fondées sur des données probantes à tous les niveaux ;
- 1.2 à mettre en place des unités de cartographie sanitaire dotées des infrastructures et des ressources nécessaires, y compris les ressources humaines, dans le cadre du système d'information sanitaire national, pour soutenir les activités de cartographie sanitaire au niveau des pays et les efforts de collaboration aux niveaux régional et mondial ;

¹ Document EM/RC54/Tech.Disc.3

- 1.3 à mettre en place des systèmes nationaux intégrés pour la gestion des données sanitaires, et à lier ces systèmes aux cartes numériques, permettant aux programmes techniques d'introduire, de vérifier, de mettre à jour et de visualiser les données sanitaires sur des cartes en ligne ;
 - 1.4 à établir, développer et maintenir une collection complète de cartes numériques nationales et locales comprenant des informations détaillées concernant les niveaux administratifs du système de santé, les ressources hydriques, les transports, les zones dangereuses, les zones exposées aux catastrophes et les établissements de soins de santé ;
2. **PRIE** le Directeur régional :
- 2.1 de poursuivre le développement des politiques, des procédures, des outils et des infrastructures de l'OMS pour soutenir et maintenir les activités de cartographie sanitaire dans la Région ;
 - 2.2 de promouvoir l'utilisation des systèmes d'information géographique et d'autres instruments de traitement des données, notamment le programme *HealthMapper* ;
 - 2.3 d'encourager et aider les pays à intégrer totalement les services de cartographie sanitaire dans les systèmes d'information sanitaire.